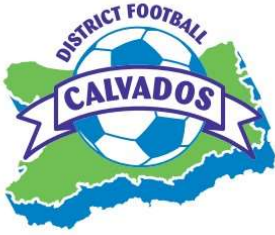


CAISSE DE PEREQUATION



Saison 2022-2023

Procès-verbal n°2

Réunion du 26 juin 2023

Etaient Présent(e)s : Bertrand **VOISIN** (Président du District)
Dominique **DE LA COTTE** (Président de la CDA)
Sylviane **ENEU** (Secrétaire Administrative du District)
Agnès **FLEURY** (Trésorière)

1. Point de contrôle sur le suivi de la caisse de péréquation pour la saison 2022-2023 :

Le président se dit satisfait de la tenue de cette caisse de péréquation, constate un budget bien maîtrisé. Il faut remercier Sylviane **ENEU** et Dominique **DE LA COTTE** pour le suivi régulier et la vigilance lors des désignations pour rester dans le budget fixé par la commission des finances.

Le service administratif du District du Calvados va effectuer les remboursements ou prélèvements sur le compte des clubs pour le trop ou pas assez prélevé en fonction des compétitions.

A noter : seulement 8 prélèvements ont été effectués en Seniors départementale 2 et 3 au lieu de 9 prévus. 7 prélèvements ont été effectués en U18 au lieu de 8 prévus.

ANNEXE 1 – Bilan caisse de péréquation au 30/06/2023 concernant l'ensemble des compétitions : Départementale D1-D2-D3, U18 et U15.

2. Préparation de la saison 2023-2024 :

- Les prélèvements pour la saison prochaine seront :
 - Départementale 1 : 9 prélèvements de **100 €** soit un total pour la saison de : **900 €**
 - Départementale 2 : 9 prélèvements de **85 €** soit un total pour la saison de : **765 €**
 - Départementale 3 : 9 prélèvements de **80 €** soit un total pour la saison de : **720 €**

 - **U 18** : 8 prélèvements de **75 €**, pour les clubs disputant le championnat U 18 Automne et Printemps, soit un total de : **600 €**.
4 prélèvements de **75 €**, pour les clubs ne disputant que le championnat U 18 Automne ou Printemps, soit un total de : **300 €**.

 - **U 15** : 8 prélèvements de **60 €**, pour les clubs disputant le championnat U 18 Automne et Printemps, soit un total de : **480 €**.
4 prélèvements de **60 €**, pour les clubs ne disputant que le championnat U 18 Automne ou Printemps, soit un total de : **240 €**.

- Pour la départementale 4, les frais seront directement versés aux arbitres par le district après envoi de leur feuille de frais puis débités automatiquement sur les comptes clubs.
- Pour le championnat féminin a 11, les frais seront directement versés aux arbitres par le district après envoi de leur feuille de frais puis débités automatiquement sur les comptes clubs.

Les Coupes du Calvados, toutes les catégories allant de U15 aux Vétérans, sont aussi gérées par une caisse de péréquation.

Le Président de séance

Bertrand **VOISIN**



le Secrétaire de séance

Dominique **DE LA COTTE**

